

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 août 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit du mois d'Août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mr Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Christophe GIRAUD, Mme Michèle FOURNEL, Mr Patrick ROCHE.

Absente représentée : Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU)

Absents : Mme Sophie AVOUAC, Mr André NICOLAS.

Mr Michel MOUNIER a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 26 juin 2019 est approuvé sans modification.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section B numéro 1740 (Lotissement Bellevue).
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AC numéro 63 (Rue Saint-Jean)
- Vente d'une parcelle de terrain non bâti sise section A numéro 2165 (Lotissement Perbet)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti section AB numéro 411 (Lotissement les Condamines)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti section B numéro 1702 (Lotissement Bellevue)
- Vente de deux parcelles de terrain bâti section E numéros 423 et 424 (Châteauneuf)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Monsieur le Maire présente une information SAFER sur la vente de parcelles de terrains non bâtis section A 364, 365, 366, 367, 1687, 2024, 2029, 2034 (Malaval). Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur ces ventes.

Délibérations diverses :

Donation d'une parcelle de terrain : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de donation d'une parcelle de terrain située Rue de l'Olivier d'une contenance de 118 m². Le propriétaire de ce terrain souhaite céder gracieusement cette parcelle à la commune pour qu'elle y aménage un square ouvert au public mais interdit au stationnement des véhicules. L'angle de la parcelle pourrait aussi être modifié afin de faciliter la giration des véhicules passant de la rue de l'Olivier à la rue des Remparts. Après délibération, le Conseil Municipal accepte donc à l'unanimité la donation de la parcelle cadastrée AB 234. Ce transfert sera régularisé ultérieurement par acte administratif.

Demande d'acquisition du domaine public : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'acquisition d'une partie du domaine public émanant du propriétaire de la maison située au numéro 9 de la place du Vallat. Cette partie de domaine public d'une vingtaine de mètres carrés qui n'est pas nécessaire à la circulation des véhicules et des piétons est actuellement occupée par une terrasse située devant la parcelle cadastrée section AB numéro 242. Elle permettrait au demandeur de pouvoir constituer un îlot de propriété. Monsieur le Maire précise qu'une limite précise entre la voirie

et les terrasses de l'ensemble du pâté de maisons sera fixée lors de l'enquête publique afin de conserver une unité tant pour l'aspect esthétique que dans l'optique d'un aménagement de la place. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Exprime un avis favorable à la vente d'une partie du domaine public d'une contenance d'environ 10 m², située à la place du Vallat au propriétaire de la parcelle cadastrée section AB numéros 242.
- Indique toutefois que cette vente devra être soumise au préalable à enquête publique
- Indique que le prix de vente de cette partie de voirie communale sera de 10 Euros le m² et que la réalisation du document d'arpentage sera à la charge du demandeur
- Autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

Demande d'acquisition du domaine public : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'une partie du domaine public émanant du propriétaire de la maison située au numéro 29 de la place du Vallat. Cette partie de domaine public d'une dizaine de mètres carrés qui n'est pas nécessaire à la circulation des véhicules et des piétons constitue actuellement l'emprise de la terrasse existante située devant la parcelle cadastrée section AB numéro 74. Elle permettrait au demandeur de pouvoir constituer un îlot de propriété. Monsieur le Maire précise que là aussi, une limite précise entre la voirie et les terrasses de l'ensemble du pâté de maisons sera fixée lors de l'enquête publique afin de conserver une unité tant pour l'aspect esthétique que dans l'optique d'un aménagement de la place. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Exprime un avis favorable à la vente d'une partie du domaine public d'une contenance d'environ 10 m², située à la place du Vallat au propriétaire de la parcelle cadastrée section AB numéros 74.
- Indique toutefois que cette vente devra être soumise au préalable à enquête publique
- Indique que le prix de vente de cette partie de voirie communale sera de 10 Euros le m² et que la réalisation du document d'arpentage sera à la charge du demandeur
- Autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

Demande d'acquisition du domaine public : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'une partie du domaine public émanant du propriétaire de la maison située au numéro 31 de la place du Vallat. Cette partie de domaine public d'une dizaine de mètres carrés qui n'est pas nécessaire à la circulation des véhicules et des piétons, constitue actuellement l'emprise du balcon et des escaliers servant d'accès à l'entrée située en façade ouest de la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée section AB numéro 75. Elle permettrait au demandeur de pouvoir constituer une unité foncière. Monsieur le Maire précise que là aussi, une limite précise entre la voirie et les terrasses de l'ensemble du pâté de maisons sera fixée lors de l'enquête publique afin de conserver une unité tant pour l'aspect esthétique que dans l'optique d'un aménagement de la place. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Exprime un avis favorable à la vente d'une partie du domaine public d'une contenance d'environ 10 m², située à la place du Vallat au propriétaire de la parcelle cadastrée section AB numéros 75.
- Indique toutefois que cette vente devra être soumise au préalable à enquête publique
- Indique que le prix de vente de cette partie de voirie communale sera de 10 Euros le m² et que la réalisation du document d'arpentage sera à la charge du demandeur
- Autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

Demande d'acquisition du domaine public : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'une partie du domaine public émanant du propriétaire de la maison située au numéro 33 de la place du Vallat. Cette partie de domaine public d'une dizaine de mètres carrés qui n'est pas nécessaire à la circulation des véhicules et des piétons, constitue actuellement l'emprise du balcon et

des escaliers servant d'accès à l'entrée située en façade ouest de la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée section AB numéro 76. Elle permettrait au demandeur de pouvoir constituer une unité foncière. Monsieur le Maire précise que là aussi, une limite précise entre la voirie et les terrasses de l'ensemble du pâté de maisons sera fixée lors de l'enquête publique afin de conserver une unité tant pour l'aspect esthétique que dans l'optique d'un aménagement de la place. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Exprime un avis favorable à la vente d'une partie du domaine public d'une contenance d'environ 10 m², située à la place du Vallat au propriétaire de la parcelle cadastrée section AB numéros 75.
- Indique toutefois que cette vente devra être soumise au préalable à enquête publique
- Indique que le prix de vente de cette partie de voirie communale sera de 10 €uros le m² et que la réalisation du document d'arpentage sera à la charge du demandeur
- Autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

Enquêtes publiques : Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture des deux enquêtes publiques relative au déclassement du domaine public et privé de la commune du 7 octobre au 9 novembre 2019 inclus. Plusieurs demandes d'acquisition du domaine public seront donc étudiées. Elles concernent la Place du Couvent et la Place du Vallat. Pour ce qui est du domaine privé, elles concernent Artaud, Meyzoux, le Mont et le Pont d'Estaing. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Monsieur Roger Portal, Commissaire Enquêteur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nomination de Monsieur Roger Portal en tant que Commissaire Enquêteur pour les enquêtes publiques relatives au déclassement du domaine public et privé de la commune. Un registre d'enquête publique sera tenu à la disposition du public et plusieurs permanences du Commissaire Enquêteur seront organisées.

Lancement de la consultation pour les travaux de la salle des fêtes : Monsieur le Maire reprend le projet de rénovation de la salle des fêtes. Il rappelle au Conseil Municipal que le Maître d'Œuvre a été choisi, ainsi que les bureaux de contrôle et les divers bureaux d'études. Il présente au Conseil les plans de réaménagement et le dossier de consultation des entreprises. Il indique que quelques modifications avaient été demandées à Monsieur Allibert, Architecte en charge du projet. Elles concernent principalement la pose de matériaux acoustiques sur l'ensemble des murs intérieurs et l'ajout d'une variante Sols Collés. Il précise qu'au vu du montant estimatif des dépenses, cet appel d'offres sera déposé jusqu'à mi-octobre sur la plateforme de dématérialisation selon la procédure adaptée. Les travaux pourraient débuter mi-novembre et devraient durer environ 3 mois. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises présenté par Monsieur le Maire, approuve le lancement de cet appel d'offres selon la procédure adaptée et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Lancement de la consultation pour l'étude de revitalisation du bourg : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'étude concernant la revitalisation du centre bourg et indique qu'il y a lieu de choisir un bureau d'études pour ce projet. Il présente au Conseil le dossier de consultation qui se décompose en trois phases : la phase 1 consistera en un diagnostic global des points forts et des points faibles du centre bourg et comprendra une consultation citoyenne ; la seconde permettra de proposer des pistes pour revitaliser le centre-bourg. La phase 3 optionnelle consistera à mettre en pratique les solutions proposées sur un îlot test. Le montant des phases 1 et 2 de l'étude est estimé à environ 56 000 euros HT. L'Etat et le Département subventionnant cette opération à hauteur de 80%, il resterait à la charge de la commune environ 11 200 €. Il indique qu'au vu du montant estimatif des dépenses, cet appel d'offres sera déposé sur la plateforme de dématérialisation selon la procédure adaptée. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le dossier de consultation

présenté par Monsieur le Maire, approuve le lancement de cet appel d'offres selon la procédure adaptée, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Avenant au marché de l'étude hydrogéologique : Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avenant avait été signé avec la SARL Sous-Terrain pour la réalisation d'une étude hydrogéologique sur le captage de Châteauneuf afin de définir au mieux la provenance exacte de la ressource. Il précise que cette opération comprenait également une étude complémentaire destinée à définir des périmètres de protection au moyen d'une coloration et de la mise en place de plusieurs points de suivi équipés d'un fluorimètre. Cette partie de l'étude devait être réalisée par l'entreprise Cohérence. Celle-ci n'ayant pu honorer cette prestation, elle a été réalisée par la SARL Sous-Terrain. Il convient donc de modifier la délibération originale afin de prendre en compte ce changement de prestataire. Le montant total de l'opération reste inchangé mais il y a lieu de signer un avenant avec la SARL Sous-Terrain afin de lui attribuer cette partie de l'étude. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant numéro 1 au marché passé avec la SARL Sous-Terrain pour un montant HT de 5920 €, ce qui porte le montant total du marché à 15 260 € HT et autorise Mr le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise.

Plan de financement de l'espace muséal :

Monsieur le Maire rappelle qu'un espace muséographique a été créé et inauguré cet été. Le coût global de ce projet est de 108 378 € HT.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Région Auvergne Rhône Alpes : 22 800 €
- Communauté des Communes Mézenc Loire Meygal : 5 700 €
- LEADER Velay : 27 270 €
- Dassault : 10 000 €
- Autofinancement de la commune : 42 608 €
- TOTAL : 108 378 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement de l'opération et sollicite une participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER.

Plan de financement modificatif des travaux de la Place du Couvent : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux d'aménagement de la Place du Couvent et indique qu'il y a lieu de revoir le plan de financement initial qui a été modifié en raison de travaux supplémentaires liés aux découvertes archéologiques et des modifications des subventions attribuées. Mr Jean-Paul PANNEFIEU rappelle qu'il estime que le coût de l'opération est trop élevé et préfère donc s'abstenir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec trois abstentions (Jean-Paul Pannefieu, Sandra Lhoste représentée par Jean-Paul Pannefieu et Philippe Crespy) le nouveau plan de financement :

- Dépenses relatives aux travaux : 634 984.72 € HT
- Dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre : 50 350 € HT
- Etude éclairage de la Place : 2820 € HT
- Travaux d'éclairage public : 30 695.90 €
- Essais de réception : 1 200.20 € HT

TOTAL DES DÉPENSES : 720 050.82 € HT

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :

- Fonds de soutien à l'investissement local : 124 630 €
- Subvention départementale – contrat 43.11 : 135 000 €
- Subvention régionale : 115 000 €
- Subvention agence de l'eau pour les réseaux assainissement : 19 024 €
- Subvention départementale pour les réseaux assainissement : 30 870 €
- Subvention départementale pour les réseaux d'eau potable : 1 472 €

- Autofinancement de la commune : 294 054.82 €

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient s'achever à la fin de l'année 2019.

Travaux d'enfouissement des réseaux de l'éclairage public, du réseau basse tension et télécom au Mont : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la première phase du projet d'aménagement du village du Mont qui concerne principalement le centre du hameau. Il indique que pour des raisons techniques et administratives, l'enfouissement des réseaux secs ne pourra se limiter à la seule partie prévue et devra s'étendre sur l'ensemble du village. Le coût de cette opération sera donc plus élevé que prévu puisque l'intégralité des coûts d'enfouissement sera incluse dans la première étape du chantier et ne pourra donc être phasée.

Pour ce qui concerne l'enfouissement basse tension, un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Energies de Haute-Loire. Le coût de l'opération, en fonction des conditions économiques actuelles, est estimé à 158 024.42 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 30 % correspondant au génie civil, soit 47 407.33 €uros. Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet de modification du réseau Basse Tension présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire auquel la commune est adhérente, de fixer la participation de la commune au financement de ces dépenses à la somme de 47 407.33 €uros, d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat, et d'inscrire à cet effet la somme de 47 407.33 € au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux télécom, un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015 entre le Syndicat d'Energies et Orange pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs. Le coût de l'opération, aux conditions économiques actuelles, est estimé à 25 190.33 € TTC. Le Syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera auprès de la commune une participation de 16 014.33 €. Cette dernière pourra là aussi être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet des travaux cités en objet, présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire auquel la commune est adhérente, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération, de fixer la participation de la commune au financement de ces dépenses à la somme de 16 014.33 €uros, d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat, et d'inscrire à cet effet la somme de 16 014.33 €uros au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Pour ce qui concerne l'éclairage public, un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Energies de Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public. Le coût de l'opération, aux conditions économiques actuelles, est estimé à 30 810.53 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 %, soit 16 945.79 €. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet de modification du réseau d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire auquel la commune est adhérente, de fixer la participation de la commune au financement de ces dépenses à la

somme de 16 945.79 €, d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental, et d'inscrire à cet effet la somme de 16 945.79 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Clôture gendarmerie : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les obligations en matière de mise en sécurité des bâtiments de la gendarmerie. Il informe le Conseil que suite au dépôt de la déclaration de travaux pour la réalisation de la clôture, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a émis des prescriptions particulières. La clôture devra être disposée parallèlement à la rue Saint Jean et sera constituée par des barreaudages verticaux en fer (entraxe 11cm, diamètre 2cm) de type traditionnel avec une pointe aux extrémités. Monsieur le Maire présente le devis reçu pour la partie maçonnerie qui comprend aussi des travaux de réfection d'une cellule et de la façade dégradée par des infiltrations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis de l'entreprise Stéphane ALLEMAND pour un montant de 5 912.30 € HT.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de faire établir plusieurs devis pour la partie ferronnerie.

Tarifs des activités périscolaires à l'école élémentaire publique : Madame Laure Jourdan indique aux membres du Conseil Municipal que des enquêtes ont été réalisées auprès des familles de tous les enfants scolarisés à l'école élémentaire publique au sujet du maintien des activités périscolaires. Le résultat de ces enquêtes montre que la quasi-totalité des familles souhaite que les activités périscolaires soient maintenues. C'est pourquoi elles seront à nouveau mises en place à la rentrée scolaire 2019/2020. Pour pouvoir bénéficier des aides financières de la CAF, il convient toutefois de demander une participation aux parents et par conséquent de fixer le montant des nouveaux tarifs pratiqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif pour l'accueil périscolaire des élèves des classes élémentaires à 5 € par an et par enfant. Aucune gratuité ne sera accordée puisque cet accueil n'est pas obligatoire. L'encaissement des sommes dues se fera dans les deux premiers mois de l'année scolaire et donc avant la fin du mois d'octobre.

Création d'une régie de recettes : Afin d'encaisser les sommes dues pour l'accueil périscolaire des enfants à l'école publique élémentaire, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes. Celle-ci sera détenue par l'Agent Communal chargée des activités périscolaires et elle fonctionnera uniquement les deux premiers mois de l'année scolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des sommes dues pour l'accueil périscolaire.

Convention de prêt d'objets : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur René ISSARTEL a prêté de nombreux objets de grande qualité au musée municipal dans le cadre d'une exposition sur la Première Guerre Mondiale. Il est donc nécessaire d'établir une convention de prêts d'objets. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'établir une convention de prêt d'objets entre la commune et Monsieur René ISSARTEL.

Questions diverses :

Diagnostic assainissement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrôle de l'agence de l'eau a eu lieu, via un cabinet d'études et que le diagnostic assainissement leur a été transmis.

Chaufferie centrale : Monsieur le Maire donne lecture d'une note explicative concernant le réseau de chaleur bois-énergie sur le complexe Salle des Fêtes – Gymnase – Ecole Primaire. L'étude se poursuit. Le Conseil Départemental est toujours intéressé par le projet mais ne sera pas en mesure de s'engager dans l'immédiat.

Maison France Services : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme initié par le gouvernement prévoyant la mise en place de 330 Maisons France Services à l'échelle nationale, dont 19 en Haute-Loire. Les collectivités retenues devraient assurer une mission d'accueil et mettre en relation les habitants du territoire avec divers services de l'Etat comme la CPAM, la CAF, Pôle Emploi, etc... Deux agents devraient assurer cette mission 5 jours par semaine, avec une ouverture minimale de 25 heures. Une aide financière annuelle au fonctionnement d'un montant de 30 000 euros serait versée à chaque collectivité retenue. Monsieur le Maire explique que la commune dispose de locaux adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi que d'autres services complémentaires, comme l'instruction des demandes de passeports et cartes d'identité. Dans la perspective d'un retrait annoncé des services de la Trésorerie, il estime que la commune a tout intérêt à accueillir une Maison France Services pour compenser d'une part cette perte potentielle et surtout pour proposer davantage de services publics aux habitants du territoire. Il demande au Conseil Municipal son accord pour poursuivre les négociations avec la Communauté de Communes et la Préfecture et confirmer la candidature de la commune à l'ouverture d'une Maison France Services, la décision devant être rendue pour le 15 septembre. Le Conseil Municipal se déclare unanimement favorable à cette candidature.

Prêt Pôle Santé : Monsieur le Maire demande à Monsieur Patrick ROCHE de prévoir prochainement un prêt pour régulariser la situation du Pôle Santé.

Maison André Prades : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de l'Agence Régionale de Santé l'alertant sur l'état de dangerosité supposé de la maison de Monsieur André Prades décédé et sans succession. Cette maison située 8 Place des Sénecsterre est inoccupée depuis plusieurs années. Monsieur le Maire, après visite sur les lieux, informe le Conseil que la maison dont le toit avait été entièrement rénové ne présente apparemment pas de risque pour le voisinage et ne nécessite donc pas la mise en place d'une procédure de péril.

Demande de mutation d'un agent du service technique : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur Eric Roux, Agent du Service Technique, qui a obtenu une mutation vers une autre collectivité du Puy de Dôme pour des raisons personnelles.

Installation de la fibre : Monsieur le Maire indique que l'installation des armoires pour la fibre se poursuit, et précise qu'il pourrait y avoir un problème de raccordement entre la rue des Dames et la Montée Saint-Chaffre.

Dates diverses :

- **Venue Colas : jeudi 29 août à 11h**
- **Dernier marché de producteurs et repas : jeudi 29 août à 17h**
- **Vogue annuelle : samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre**
- **Caravane des ânes : 21 septembre**
- **Foire agricole, artisanale et commerciale et vide-greniers : 22 septembre**

Prochain Conseil le mercredi 25 septembre 2019 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.